

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : CR/JD/MCR

Mairie de Bavans
N° 66/2009
16 OCT. 2009
COURRIER REÇU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 21/09/2009	L'an deux mil neuf le deux octobre à dix huit heures
DATE D'AFFICHAGE : 02/10/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 21	<i>Etaient présents :</i> RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUD Mourad, MERAUX Jocelyne, GROSJEAN Laurence, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, GUERITEY Nadine. Formant la majorité des membres en exercice.
OBJET : Transfert de charges Mont-Bart	<i>Excusés :</i> GRILLOT Fabienne a donné procuration à BONNOT Monique, GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOUD Mourad, ZEFEL Frédéric a donné procuration à RADREAU Claire, MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à PETIT Betty, MIELLE Claudine a donné procuration à GUERITEY Nadine, DEMANGEON Michel a donné procuration à MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès. Madame Danièle PERRON est nommée secrétaire de séance.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard a déclaré d'intérêt communautaire au titre de la compétence obligatoire A1 : développement économique / tourisme, sur la base du critère B, les investissements liés à la valorisation touristique du site du fort du Mont-Bart, à compter du 24 mai 2004.

En application de l'article 86-IV de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges a dressé, lors de sa séance du 25 juin 2009, un procès-verbal d'après le rapport relatif à :

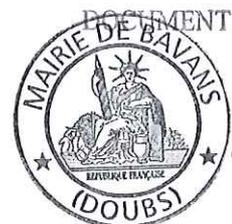
- L'augmentation des charges transférées d'un montant de 40 000 € par la commune de Bavans du fait de la prise de compétence valorisation touristique du fort du Mont-Bart à compter de 2009,

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, se prononce par 21 voix Pour, sur l'évaluation des charges transférées à la CAPM au titre de la valorisation touristique du site du Mont-Bart, tel qu'il en ressort du procès-verbal de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, dressé lors de sa réunion du 25 juin 2009.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 02/10/09
Publiée le 02/10/09.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire



Signature of the Mayor

SOUS-PRÉFECTURE
16 OCT. 2009
MONTBÉLIARD